

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2013

DELIBERATIONS (Unanimité)

Projets

OPERATION « LE PREAU » - Nouvelle mairie – Création et aménagement d'espaces d'animations et d'espaces culturels : DETR 2013 - demande de subventions

Le Maire informe le Conseil que le projet de création et d'aménagement d'espaces d'animations et d'espaces culturels –salle d'expositions, salle des associations, espace d'animation extérieur –dans les murs de la nouvelle mairie est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2013 en son opération « Salles polyvalentes et espaces d'animation» pour un plafond de subvention de 50000 € à hauteur de 20% du projet. Le montant réel total estimé pour cette partie est de 257 437,58 € HT.

OPERATION LE PREAU : ATTRIBUTION DE MARCHES

Le Conseil municipal avalise le choix proposé lors des séances d'analyse des offres pour les entreprises suivantes (partie mairie) :

Lot N° 1 VRD Issartel 59 792,28 € HT

Lot N°2 Maçonnerie EHC 107 865,75 € HT

Lot N° 3 Charpente Baconnier 81 909,81 € HT

Lot N°4 Etanchéité CEB 4323,50 € HT

Lot N°5 Serrurerie Roumanet 1993 € HT

Lot N°6 Menuiserie Vareilles 111 651,77 € HT

Lot N°7 Plâtrerie peinture Chauvin 75 574,54 € HT

Lot N°8 Enduits Mont Fac 63 001,16 € HT

Lot N°9 Sols Cera 28 442,75 € HT

Lot N°10 chauffage ASGTS 56 727,70 € HT

Lot N°11 Electricité Elec GBi 41 694,34 € HT

PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE –APPROBATION CHARTE REVISEE 2013-2025

Délibération reportée sur avril-juin 2013 (en cours d'examen des résultats de l'enquête publique lancée fin 2012)

MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AUBENAS VALS

Le Conseil municipal valide la modification du périmètre de la communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals avec l'adhésion des communes de Saint Etienne de Boulogne et Saint Michel de Boulogne issues de la Communauté de communes de la Roche Gourdon.

Finances

TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU CONTROLE DE LEGALITE

Délibération reportée.

Eau et assainissement

COURNAREDE-CONVENTION DESTINEE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE, EN TERRAIN PRIVE, DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU POTABLE

Compte tenu du passage en terrain privé du réseau public d'eau potable, le raccordement de M. REYNET Pierre au lieu dit « Cournarède » nécessite l'établissement de son branchement au travers de la parcelle E2053. Le Conseil municipal valide la signature d'une convention de servitude de passage de cette canalisation publique d'eau potable.

LE FAUGER – CONVENTION TEMPORAIRE D'UTILISATION DE PASSAGE ET UTILISATION D'UN TERRAIN PRIVE

Dans le cadre du plan de sécurisation de l'approvisionnement en eau de la commune par le forage de FAUGER de l'ASA du Lioupoux, la réalisation du raccordement entre le forage de l'ASA et le réseau public de distribution d'eau nécessite, le temps des travaux de remplacement de la pompe du forage d'Aigues Freydes, le passage et l'utilisation de la parcelle cadastrale B 2018. L'objet de cette convention.

REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES CONTROLES SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La nouvelle grille tarifaire est la suivante :

		Contrôle conception installations	Contrôle exec ouvrages	Diagnostic fct entretien	Contrôle périodique Fct entretien	Opérations ponctuelles (cessions immeubles)
Habitat individuel		108,00 €	108,00	75,50 €	75,50 €	108,00 €
Hôtel, camping... (en fonction du nombre de chambres ou d'emplacements)	≤25	108,00 €	108,00 €	75,50 €	75,50 €	108,00 €
	26 à 50	130,00 €	130,00 €	97,00 €	97,00 €	130,00 €
	51 à 100	151,00 €	151,00 €	118,50 €	118,50 €	151,00 €
	≥101	173,00 €	173,00 €	140,00 €	140,00 €	173,00 €

PRESTATION DE SERVICES POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF –CONVENTION AVEC LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ensemble des communes membres de la CCPAV a sollicité la communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals pour la mise en place du SPANC. Cette dernière n'a pas souhaité prendre la compétence « assainissement non collectif » en 2013 mais envisage cette possibilité en 2014. Afin de pouvoir effectuer les missions de contrôle en assainissement non collectif, les communes de la communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals se sont rapprochées de Vesseaux en vue d'un partenariat. Ce partenariat est l'objet de la convention validée par le Conseil municipal.

La convention portera d'une part sur le bon fonctionnement des installations existantes en cas de cession de bien, d'autre part sur le contrôle des installations neuves et des installations existantes à remettre en état en cas de réhabilitation. Les tarifs qui seront pratiqués à l'échelle de la ccpav sont identiques à ceux pratiqués par la Commune (voir ci-dessus), majorés des frais de véhicule (23,40 €) et des frais de personnel (15€).

RELEVÉ DE DECISIONS

-Opération « Le Préau » : choix de l'entreprise lot 0

Montant total du marché (Vivarais Habitat+mairie) : 23 197,59€ HT

Candidatures : Mommée, SAS Gontier, Da Costa, Grangier Secoval

Entreprise retenue : Da Costa

(Commission du 24/07/2012)

-Prestation d'assistance budgétaire avec Madame Amina Bargach, EURL de conseil et formation en finances pour les collectivités locales : 3000 € annuels.

AUTRES

Réforme des rythmes scolaires : elle sera appliquée ou à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014, au choix de chaque collectivité.

Pour permettre un débat sur ce sujet, une réunion publique est organisée le 19 février à 18h30 à la Salle des fêtes.